

eres.

GESTION

Code de Transparence



Juin 2023

115 rue Réaumur, 75002 Paris

01 49 70 98 88 – contact@eres-gestion.com - www.eres-gestion.com

SAS – RCS PARIS 493 504 757 / Société de gestion de portefeuille – agrément AMF n° GP07000005

Eres gestion s'engage à respecter la réglementation sur la protection des données. Notre politique de protection des données est accessible sur notre site internet : https://www.eres-group.com/pdf/Politique_protection_des_donnees_personnelles.pdf

LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Investissement Socialement Responsable

Eres Multi ISR Court Terme (maitre)			
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actif principale	Encours au 31.12.2022	Lien vers le Prospectus
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Partage <input type="checkbox"/> Solidaire	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux	7,5 millions d'euros	Prospectus ERES MULTI ISR COURT TERME

Eres Select ISR Court Terme (nourricier)			
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actif principale	Encours au 31.12.2022	Lien vers le Règlement
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Partage <input type="checkbox"/> Solidaire	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux	6,6 millions d'euros	Règlement ERES SELECT ISR COURT TERME

Eres Multi ISR Modéré (maitre)			
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actif principale	Encours au 31.12.2022	Lien vers le Prospectus
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Partage <input type="checkbox"/> Solidaire	<input checked="" type="checkbox"/> Multi actifs	14,3 millions d'euros	Prospectus ERES MULTI ISR MODERE

Eres Select ISR Modéré (nourricier)			
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actif principale	Encours au 31.12.2022	Lien vers le Règlement
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Partage <input type="checkbox"/> Solidaire	<input checked="" type="checkbox"/> Multi actifs	12,5 millions d'euros	Règlement ERES SELECT ISR MODERE

¹ Best-in-universe : Sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.

Eres Multi ISR Moyen Terme (maitre)			
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actif principale	Encours au 31.12.2022	Lien vers le Prospectus
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Partage <input type="checkbox"/> Solidaire	<input checked="" type="checkbox"/> Multi actifs	7,9 millions d'euros	Prospectus ERES MULTI ISR MOYEN TERME

Eres Select ISR Moyen Terme (nourricier)			
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actif principale	Encours au 31.12.2022	Lien vers le Règlement
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Partage <input type="checkbox"/> Solidaire	<input checked="" type="checkbox"/> Multi actifs	6,4 millions d'euros	Règlement ERES SELECT ISR MOYEN TERME

Eres Multi ISR Long Terme (maitre)			
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actif principale	Encours au 31.12.2022	Lien vers le Prospectus
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Partage <input type="checkbox"/> Solidaire	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	12,2 millions d'euros	Prospectus ERES MULTI ISR LONG TERME

Eres Select ISR Long Terme (nourricier)			
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actif principale	Encours au 31.12.2022	Lien vers le Règlement
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Partage <input type="checkbox"/> Solidaire	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	7,2 millions d'euros	Règlement ERES SELECT ISR LONG TERME

Eres Multi ISR Environnement (maitre)			
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actif principale	Encours au 31.12.2022	Lien vers le Prospectus
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Partage <input type="checkbox"/> Solidaire	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	5,6 millions d'euros	Prospectus ERES MULTI ISR ENVIRONNEMENT

Eres Select ISR Environnement (nourricier)			
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actif principale	Encours au 31.12.2022	Lien vers le Règlement
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Partage <input type="checkbox"/> Solidaire	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	3,4 millions d'euros	Règlement ERES SELECT ISR ENVIRONNEMENT

Investissement Responsable, Solidaire et de Partage

Eres Multigestion Partage & Solidaire (maitre)			
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actif principale	Encours au 31.12.2022	Lien vers le Prospectus
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique <input checked="" type="checkbox"/> Partage <input checked="" type="checkbox"/> Solidaire	<input checked="" type="checkbox"/> Multi actifs	13,5 millions d'euros	Prospectus ERES MULTIGESTION PARTAGE & SOLIDAIRE

Eres Sélection Partage & Solidaire (nourricier)			
Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actif principale	Encours au 31.12.2022	Lien vers le Règlement
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique <input checked="" type="checkbox"/> Partage <input checked="" type="checkbox"/> Solidaire	<input checked="" type="checkbox"/> Multi actifs	13,5 millions d'euros	Règlement ERES SELECTION PARTAGE & SOLIDAIRE

DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

Nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce Code de Transparence :

Eres Gestion
115 rue Réaumur
75002 Paris
Société par Actions Simplifiée (SAS)
Agrément AMF n°GP07000005 – 24/01/2007
Site internet : <https://www.eres-group.com/eres-gestion/>

Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Eres Gestion est historiquement engagée dans une démarche d'Investissement Responsable avec la création dès 2009 de son premier FCPE ISR en partenariat avec un acteur reconnu dans l'Investissement Socialement Responsable.

Notre gestion indépendante avec une vision de long terme nous a mené à proposer une offre plus large de produits engagés dans l'Investissement Responsable et Solidaire. Aujourd'hui, notre gamme compte huit FCPE ISR dont six gérés en multigestion en architecture ouverte.

En tant qu'acteur spécialisé dans le partage du profit au sein des entreprises, Eres Gestion a créé en 2017 le fonds Eres Sélection Partage & Solidaire, 1^{er} FCPE du marché alliant les trois aspects : Investissement Socialement Responsable, solidaire et disposant d'une part de partage. Ce fonds permet à Eres de participer directement au développement de l'économie sociale et solidaire grâce à la Fondation Eres qui finance des projets d'éducation, d'entrepreneuriat, d'insertion professionnelle.

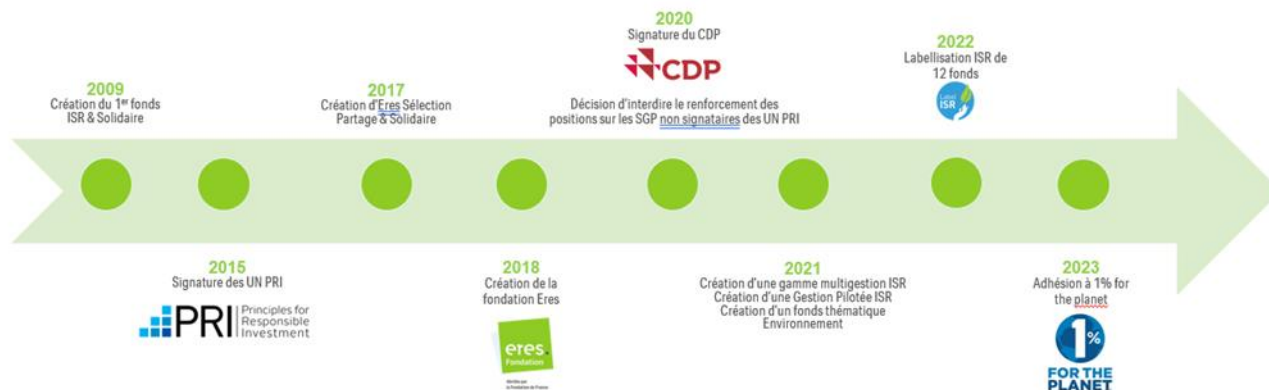
Notre engagement responsable passe également par l'adhésion à des initiatives internationales. Ainsi, dès 2015, Eres Gestion est devenue signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). En 2020, nous avons souhaité apporter notre soutien au Carbon Disclosure Project (CDP) qui accompagne les entreprises dans leur transition énergétique. Cette démarche traduit la volonté d'Eres Gestion d'intégrer les problématiques de développement durable dans son processus d'investissement.

En 2021, Eres Gestion lance une gamme de fonds multigestion ISR, investis à 100% dans des sous-jacents labellisés Label ISR ainsi qu'un fonds lié à la thématique environnementale.

En 2022, l'ensemble de cette gamme - composée de 6 FCP et 6 FCPE - a obtenu le label ISR.

En 2023, Eres s'engage auprès de 1% for the planet. Ainsi, une partie des frais de gestion des fonds Eres Multi Environnement et Eres Select Environnement est reversée à la fondation qui finance des associations qui agissent en faveur de l'environnement.

Notre démarche d'investisseur responsable s'est construite dans le temps :



Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Eres Gestion promeut l'investissement responsable au sein de sa gestion depuis de nombreuses années. Celle-ci est inscrite au sein même de sa politique d'investissement.

Ainsi, l'analyse de la politique d'Investissement Socialement Responsable des sociétés de gestion dans lesquelles Eres Gestion investit fait partie intégrante des due diligences réalisées par l'équipe de gestion. L'approche ESG des processus d'investissement des fonds sous-jacents fait systématiquement l'objet d'une étude.

De plus, Eres Gestion a instauré plusieurs filtres d'exclusions dans le but de s'assurer d'un niveau d'engagement minimal des sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille. Tout d'abord, l'ensemble des sociétés de gestion cibles doivent être signataire des Principes de l'Investissement Responsable (UNPRI) édictés par l'ONU. Cet engagement est un prérequis à tout investissement, de même que l'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les Conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010) interdisant la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des mines antipersonnel (MAP) et des bombes à sous-munitions (BASM).

Eres Gestion a également formalisé sa politique d'exclusions sectorielles au sein de sa Politique d'Investissement Responsable. Ainsi, plusieurs secteurs ont été identifiés comme étant contraires au principe de responsabilité. La liste des secteurs est disponible sur le site d'Eres Gestion.

En 2021, nous avons souhaité renforcer notre engagement et offrir à nos clients une offre de fonds entièrement investis sur des produits disposant du Label ISR. Cette gamme fait l'objet d'une analyse extra-financière plus poussée dans le cadre d'approches fondées sur un engagement significatif dans la gestion, comme défini dans la recommandation AMF 2020-03.

Eres Gestion est également signataire des UNPRI depuis 2015. A ce titre, nous réalisons un reporting annuel permettant de justifier notre engagement et notre avancement d'années en années. Nous avons également souhaité afficher notre engagement sur les questions environnementales en signant le Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020.

Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

En tant qu'investisseur de long terme, Eres Gestion est convaincue que l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par les gérants dans leur analyse des émetteurs est décisive pour leur performance à moyen et long terme. Historiquement, la prise en compte de ces critères extra-financiers a permis de détecter des risques qui se sont par la suite matérialisés comme l'illustre par exemple la controverse autour de la société Wirecard.

L'analyse des risques et opportunités ESG dans le processus d'investissement des gérants dans lesquels nous investissons est un critère majeur dans le cadre de la sélection de nos sous-jacents. Ces risques et opportunités peuvent être appréhendés de différentes manières selon les méthodologies propres à chaque gérant.

Pour cela, Eres Gestion porte une attention particulière à la place du dialogue entre les sociétés de gestion et les émetteurs dans le processus d'analyse ESG. En effet, nous pensons qu'un dialogue étroit avec le management des entreprises est le moyen le plus efficace d'identifier les risques et les opportunités inhérents à chaque émetteur.

Il fait l'objet d'un point d'analyse spécifique dans notre méthodologie d'évaluation et de notation ESG des sous-jacents.

Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'Investissement Responsable de la société de gestion ?

Eres Gestion a tenu à ce que l'ensemble des membres de l'équipe de gestion soit impliqué dans l'activité d'Investissement Responsable. En cohérence avec la politique d'investissement qui repose sur une gestion collégiale, les activités d'Investissement Responsable ne font pas exception. Ainsi, elles sont pleinement prises en compte par les gérants dans leurs décisions d'investissement lors des Comités de gestion et de la réalisation des due diligences des sociétés de gestion cibles.

Par ailleurs, depuis l'Accord de Paris et le plan d'action de la Commission européenne il est apparu essentiel pour le Groupe Eres, de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs sur ce sujet. Ainsi, au-delà des équipes de gestion, l'ensemble des collaborateurs du Groupe Eres a reçu une formation sur les mécanismes et enjeux de la Finance Durable.

Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Eres Gestion ne dispose pas d'une équipe dédiée à l'ISR. Nous avons fait le choix d'impliquer l'ensemble des gérants sur les sujets d'Investissement Socialement Responsable.

Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable, la société de gestion est-elle partie prenante ?

La société de gestion est partie prenante de deux initiatives internationales qui nous ont paru essentielles pour affirmer notre engagement : les UNPRI et le CDP.

Ainsi, nous sommes signataires des UNPRI depuis 2015. Définis en 2006, les UN Principles for Responsible Investment sont une organisation internationale qui œuvre pour la promotion et l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

Nous avons également signé le Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020. Cette organisation internationale vise à accompagner les principaux émetteurs de carbone dans leur démarche de transition énergétique. En devenant cosignataire du CDP, Eres Gestion soutient l'organisation dans sa démarche auprès des plus gros émetteurs de CO₂.

Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 décembre 2022, les encours des FCP et FCPE gérés selon une approche d'investissement responsable représentent 122,3 millions d'euros contre 70 millions d'euros en 2021, soit une croissance de 74%.

FCP gérés par Eres Gestion selon une approche ISR	Approche ISR	Encours en millions d'euros (M€) au 31 décembre 2022	Date de lancement
Eres Multi ISR Court Terme	Best-in-universe	7,5 M€	15/09/2021
Eres Multi ISR Modéré	Best-in-universe	14,3 M€	15/09/2021
Eres Multi ISR Moyen Terme	Best-in-universe	7,8 M€	15/09/2021
Eres Multi ISR Long Terme	Best-in-universe	12,2 M€	15/09/2021
Eres Multi ISR Environnement	Best-in-universe	5,6 M€	15/09/2021
Eres Multigestion Partage & Solidaire	Best-in-universe	13,5 M€	01/10/2021

FCPE gérés par Eres Gestion selon une approche ISR	Approche ISR	Encours en millions d'euros (M€) au 31 décembre 2022	Date de lancement
Eres Select ISR Court Terme	Best-in-universe	6,6 M€	15/09/2021
Eres Select ISR Modéré	Best-in-universe	12,5 M€	15/09/2021
Eres Select ISR Moyen Terme	Best-in-universe	6,4 M€	15/09/2021
Eres Select ISR Long Terme	Best-in-universe	7,2 M€	15/09/2021
Eres Select ISR Environnement	Best-in-universe	3,4 M€	15/09/2021
Eres Sélection Partage & Solidaire	Best-in-universe	13,5 M€	27/11/2017
Actions Solidaires ISR	Best-in-universe	10,7 M€	13/03/2009
Eres DNCA ISR Rendement	Best-in-universe	1,2 M€	25/10/2019

Les FCP et FCPE gérés par Eres gestion en architecture ouverte (i.e. hors Actions Solidaires ISR et Eres DNCA ISR Rendement) bénéficient du Label ISR.

Les sous-jacents des fonds Actions Solidaires ISR et Eres DNCA IRS Rendement bénéficient du Label ISR.

Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31 décembre 2022, les encours des FCP et FCPE gérés selon une approche ISR représentent 2,32% des encours totaux d'Eres Gestion.

Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Eres Gestion gère six FCP et huit FCPE ouverts au public et gérés selon une approche d'Investissement Responsable. La gamme de 12 fonds (6 FCP et 6 FCPE) gérée en architecture ouverte par Eres gestion a obtenu le label ISR en 2022.

Les FCP « Eres Multi ISR » et « Eres Multigestion Partage & Solidaire » sont gérés en architecture ouverte et investissent dans des sous-jacents qui disposent du Label ISR. Les FCPE « Eres Select ISR » et « Eres Selection Partage & Solidaire » sont des nourriciers des FCP.

Le FCPE Actions Solidaires ISR est un nourricier du fonds LFR Actions Solidaires ISR, géré par La Financière Responsable.

Le FCPE Eres DNCA Rendement ISR est investi uniquement dans des fonds disposant du Label ISR et gérés par DNCA Finance.

DONNEES GENERALES SUR LE FONDS ISR PRESENTES DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

Eres Gestion est convaincue que la prise en compte des enjeux extra-financiers est complémentaire à l'analyse financière. Ainsi, elle permet d'identifier des risques ESG qui peuvent se matérialiser en risques opérationnels ou en risques de marché par exemple. Il peut s'agir de facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance qui peuvent affecter durablement un émetteur.

La prise en compte de ces critères vise à limiter notre exposition à ces risques non financiers qui peuvent impacter la performance à long terme de nos investissements.

Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?

Nous utilisons Morningstar comme source de données extra-financières.

Les données relatives à l'exposition de nos sous-jacents aux secteurs controversés listés dans notre Politique d'Investissement Responsable proviennent de la méthodologie de transparence de Morningstar. Elles nous permettent ainsi de suivre l'exposition des fonds sous-jacents à ces secteurs et de s'assurer qu'ils demeurent conformes à notre politique d'exclusions.

Nous utilisons également Morningstar pour suivre les données relatives au changement climatique et notamment l'empreinte carbone de nos sous-jacents.

Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

Les fonds concernés par ce Code de Transparence sont gérés en fonds de fonds. A ce titre, l'équipe de gestion analyse l'ensemble des critères et KPIs extra-financiers des sous-jacents dans lesquels elle investit.

Les facteurs ESG retenus dans les stratégies extra-financières pouvant être différents selon les approches des OPC, la sélection pourrait présenter une absence de cohérence entre les sous-jacents.

Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?

Nous avons sélectionné deux critères d'attention liés aux problématiques de changement climatique. D'une part la contribution de nos fonds aux émissions carbone de Scope 1 et Scope 2, ainsi que l'exposition aux énergies fossiles.

Les émissions Scope 1 & 2 recouvre :

- Emissions Scope 1 : elles comprennent les émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées par les entreprises détenues dans le fonds, notamment les émissions des combustibles fossiles brûlés sur place, les émissions des véhicules appartenant à l'entité ou loués par l'entité, et d'autres sources directes.
- Emissions Scope 2 : les émissions de portée 2 comprennent les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production de l'électricité achetée et consommée par les entreprises détenues dans le fonds.

Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation, etc.) ?

Dans le cadre de la gestion de ses FCP labellisés ISR, Eres gestion a construit la méthodologie décrite ci-dessous.

Eres gestion établit une due diligence en matière d'intégration extra-financière pour chacun des fonds cibles respectant sa politique d'exclusions, disponible sur le site internet. Cette analyse porte à la fois sur les pratiques de la société de gestion du fonds cible ainsi que sur les processus mis en place et les résultats obtenus par le fonds cible présélectionné.

Afin d'obtenir des résultats comparables pour l'ensemble des fonds sollicités, Eres gestion s'est dotée d'un questionnaire ISR propriétaire.

Ce questionnaire se décompose en 2 parties : la première partie (ci-après « i », « ii » et « iii ») recense les pratiques de la société de gestion du fonds cible et les procédures et politiques d'intégration de critères ESG au sein du fonds cible, et la seconde partie (ci-après « iv ») est une comparaison du fonds cible par rapport à son univers d'investissement.

Critère i : la prise en compte de critères ESG au niveau de la société de gestion du fonds cible.

Il s'agit d'obtenir une vision générale des pratiques de la société de gestion du fonds cible, tant sur sa structuration interne (équipe dédiée, outils, base de données, formation des gérants, etc.) que sur son engagement externe (adhésion à des chartes et conventions internationales (CDP, TCFD, etc.) ou tout autre groupe de travail sur les enjeux ESG).

L'objectif est d'identifier les sociétés de gestion volontaires et impliquées, mettant en place une démarche généralisée d'intégration de critères ESG au sein de ses fonds. Eres gestion juge également l'avancée de cette démarche au travers d'indicateurs tels que la proportion de fonds et d'encours disposant de labels reconnus, ou faisant l'objet d'une classification article 8 ou 9 SFDR.

Critère ii : l'intégration de critères ESG au sein du fonds cible, au travers des politiques, filtres, et processus d'intégration mis en place par la société de gestion pour le fonds cible.

Eres gestion s'intéresse, notamment aux éléments suivants :

- Objectifs ESG (définition précise, intégration dans la politique d'investissement, qualité du reporting, etc.) ;
- Méthodologie de recherche et de notation extra-financière (construction, filtres, données sources, etc.) ;
- Gestion des controverses (exclusions, impact sur la valorisation, politique d'engagement et dialogue, politique de désinvestissement, etc.).

Critère iii : le suivi d'indicateurs clés extra-financiers définis par Eres gestion.

D'une part, Eres gestion a pour objectif de mettre en perspectives les analyses des processus précédemment contrôlés aux critères i et ii, par les résultats obtenus par le fonds cible sur une base d'indicateurs extra-financiers alignés avec les ambitions de Eres gestion (par exemple : empreinte carbone du fonds par rapport à son indice, suivi et impact de la politique d'engagement et de vote, exposition aux objectifs de développement durable, etc.).

D'autre part, Eres gestion juge également de la transparence et de la capacité de la société de gestion du fonds cible à lui fournir des indicateurs extra-financiers, indispensables au suivi des stratégies dans lesquelles elle investit.

Critère iv : la comparaison du fonds cible à un groupe de pairs sur la base d'indicateurs ESG définis par Eres gestion.

La confrontation du fonds cible à un groupe de pairs a pour objectif de positionner la qualité ESG du portefeuille cible par rapport à un univers d'investissement comparable. La comparaison se fait sur la base de critères extra-financiers tels que les risques de durabilité par pilier E, S, et G, les émissions carbone directes et indirectes ou encore les expositions aux controverses sévères.

Afin d'être considéré comme éligible à l'actif du FCP, le fonds cible devra répondre aux exigences de notations minimales suivantes :

Critères	Notations minimales requises
i	50% des points
ii	Sans minimum
iii	Sans minimum
iv	50% des points
Notation finale agrégée sur 10	Supérieure à 5/10

A l'issue de la procédure de notation extra-financière, l'équipe de gestion procède à la sélection de chacun des fonds cibles pour composer l'allocation de ses FCP, (i) en retenant les fonds les mieux notés à analyse financière équivalente ; (ii) tout en écartant le cas échéant les possibles incohérences entre les stratégies de gestion des fonds cibles et celle du FCP.

A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'équipe de gestion suit les sous-jacents de façon continue. Elle effectue régulièrement des réunions investisseurs durant lesquelles sont notamment abordées les questions ESG. Ainsi, l'analyse extra-financière des sous-jacents peut être revue à tout moment en cas d'évènement pouvant impacter l'évaluation.

Dans le cas où la survenance d'un évènement affecte l'éligibilité du fonds cible à l'univers d'investissement ISR comme la dégradation de la notation liée à une controverse ou la perte du Label ISR, le Comité de Gestion se réunit dans les plus brefs délais afin de statuer sur le maintien ou non du fonds cible dans l'allocation.

Le Comité de Gestion est composé des membres suivants : les gérants, les analystes et les dirigeants d'Eres Gestion.

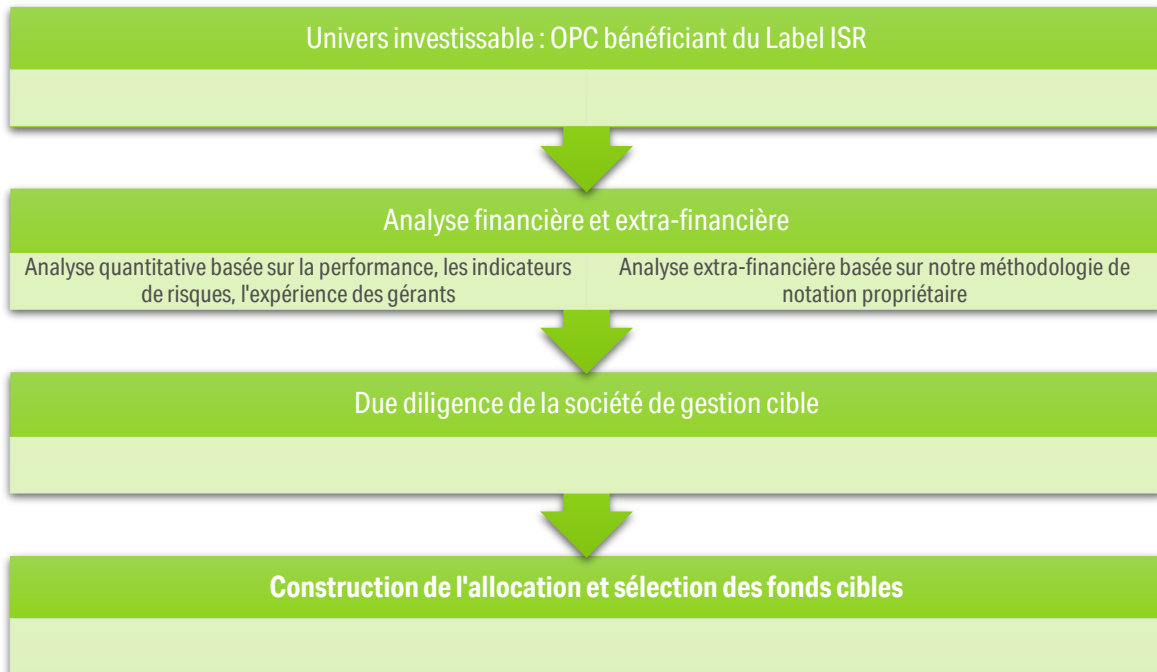
En amont du Comité de Gestion, les gérants se réservent le droit de prendre contact avec la société de gestion du sous-jacent concerné afin d'échanger sur les moyens mis en œuvre pour gérer cette controverse.

Dans le cas où aucun élément particulier ne survient, l'analyse extra-financière des sous-jacents sélectionnés dans le cadre de la multigestion ISR est revue à minima tous les trois ans.

Processus de gestion

Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Le processus de construction du portefeuille se décline en quatre étapes. L'analyse extra-financière se trouve au cœur du processus d'investissement :



Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique ne sont pas pris en compte de manière isolée dans la construction du portefeuille. Ces critères constituent un des points d'analyse dans l'appréciation de l'approche ISR des fonds sous-jacents. Par ailleurs, la gestion des controverses ainsi que la politique d'exclusion constituent deux sources d'appréciation du risque lié au changement climatique.

Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Les fonds concernés par ce Code de Transparence sont investis uniquement dans des OPC.

Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Eres Gestion a fait évoluer son processus d'évaluation ESG en début d'année 2023. Dans le cadre du renforcement des analyses des fonds sous-jacents de notre gamme de fonds ISR, nous avons complété et restructuré le questionnaire d'évaluation ESG propriétaire que nous avons développé en 2021.

Cette analyse extra-financière est réalisée pour chaque sous-jacent sélectionné dans les allocations des fonds concernés par ce Code de Transparence. Elle repose sur 43 questions regroupées en quatre catégories :

- **Critère i** : la prise en compte de critères ESG au niveau de la société de gestion du fonds cible.
- **Critère ii** : l'intégration de critères ESG au sein du fonds cible, au travers des politiques, filtres, et processus d'intégration mis en place par la société de gestion pour le fonds cible.
- **Critère iii** : le suivi d'indicateurs clés extra-financiers définis par Eres gestion.
- **Critère iv** : la comparaison du fonds cible à un groupe de pairs sur la base d'indicateurs ESG définis par Eres gestion.

Ainsi, chaque OPC sélectionné fait l'objet d'une notation et doit répondre aux minimum suivants pour être éligible à l'investissement dans la gamme de fonds ISR.

Critères	Notations minimales requises
i	50% des points
ii	Sans minimum
iii	Sans minimum
iv	50% des points
Notation finale agrégée sur 10	Supérieure à 5/10

La méthodologie d'analyse extra-financière fait l'objet d'une révision annuelle.

Une part des actifs des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le FCPE Eres Sélection Partage & Solidaire est investi pour une part comprise entre 5% et 10% en fonds communs de placements à risques (FCPR solidaires).

Conformément à sa vocation solidaire, une partie fixe de 40% des frais de gestion fixe ainsi que l'intégralité de la commission de performance perçue est reversée par la société de gestion à la Fondation Eres.

Ce financement permet à la Fondation Eres de soutenir plusieurs associations ^{et/ou} entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Lien vers le site de la Fondation Eres : <https://www.eres-group.com/fondation-eres/>

Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non, les fonds ne pratiquent pas le prêt/emprunt de titres.

Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Non, les fonds n'utilisent pas d'instruments dérivés.

Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Oui, les FCP et FCPE concernés par ce Code de Transparence sont investis exclusivement dans des OPC.

Contrôles ESG

Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?

En premier niveau, l'équipe de gestion réalise une veille continue des fonds labellisés par le Label ISR afin de s'assurer que l'ensemble des sous-jacents présents dans les allocations disposent toujours du Label. La conformité des procédures ESG des sous-jacents par rapport aux exigences de notre processus d'investissement est également régulièrement revue lors des rencontres avec les gérants.

Par ailleurs, les règles d'investissement des fonds gérés sont paramétrées dans l'outil front-to-back interne (AirPM) permettant de s'assurer de la conformité des portefeuilles sur les investissements réalisés.

En second niveau, l'équipe Compliance effectue un contrôle du respect des contraintes d'investissement et des ratios ainsi que des critères ESG.

Mesures d'impact et reporting ESG

Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

L'univers d'investissement initial des fonds concernés par ce Code de Transparence est limité aux OPC bénéficiant du Label ISR. Ainsi, ce premier critère nous assure que le processus d'analyse extra-financière répond au cahier des charges du Label ISR.

Par ailleurs, la méthodologie de notation ESG que nous avons développée a été construite pour affiner l'évaluation de la qualité de la démarche extra-financière des sous-jacents que nous sélectionnons. Elle permet de nous assurer, au travers de l'étude de ses quatre axes, du sérieux et de la rigueur de l'analyse ESG des gérants avec lesquels nous travaillons.

Ainsi, l'équipe de gestion étudie dans un premier temps la documentation relative au processus de gestion du sous-jacents. Par ailleurs, nous portons une attention particulière à la rencontre avec les analystes ISR ^{et/ou} les gérants afin d'évaluer la façon dont l'analyse extra-financière est effectivement implémentée et suivie régulièrement.

Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les fonds ?

Les indicateurs d'impact ESG de nos fonds reposent sur ceux des sous-jacents sélectionnés dans nos allocations. L'analyse d'impact ESG est donc réalisée par transparisation sur la base des informations communiquées par les sociétés de gestion sous-jacentes ou Morningstar.

De plus, dans le cadre du Pilier VI du référentiel du Label ISR, chaque sous-jacent publie un rapport d'impact présentant les performances des indicateurs Environnementaux, Sociaux, Gouvernance et de respect des Droits Humains.

Le portefeuille doit ainsi avoir obtenu un meilleur résultat sur au moins deux des indicateurs retenus par rapport à son indice de référence ou son univers de départ. Dans ce cadre, l'équipe de gestion réalise un suivi des indicateurs de performance ESG des OPC sous-jacents.

Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds ?

Les informations sur la gamme de fonds et la Politique ISR de la société sont disponibles sur le site : <https://www.eres-group.com/>.

La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Les principaux fonds concernés par ce Code de Transparence sont investis dans des FCP. Par conséquent, nous ne disposons pas de droits de vote.

Toutefois, l'étude de la politique de vote et de la politique d'engagement actionnarial des gérants des sous-jacents dans lesquels nous investissons est l'un des éléments analysés lors de notre méthodologie de notation ESG.

Dans le cadre de l'analyse extra-financière, l'équipe de gestion étudie la politique de dialogue de la société de gestion avec les entreprises dans lesquelles elle est investie ainsi que sa politique d'engagement actionnarial.

Nous analysons également la politique de vote en vigueur et le recours ou non à un *proxy voting* qui nous paraissent être des éléments importants pour évaluer le degré d'implication de la société de gestion dans les problématiques ESG. De même, la proactivité des sociétés de gestion par la proposition de résolutions et l'exercice des droits de vote sont des éléments essentiels pour l'évaluation ESG du sous-jacents.

Les sociétés de gestion qui n'exercent pas leurs droits de vote sont ainsi systématiquement exclues de notre univers d'investissement.



eres-group.com

115 avenue Réaumur, 75002 Paris

 [@eres_group](https://twitter.com/eres_group)

 [eres-group](https://www.linkedin.com/company/eres-group)

 [EresPartageDuProfitEtRetraite](https://www.youtube.com/channel/UC...)